

SCP FERRAN
Michel D.E.S. Droit Privé
Marie-Line Ingénieur E.N.S.C.T.
HUISSIERS DE JUSTICE
18 Rue Tripière
31000 TOULOUSE
(angle 1 rue St Rome)

TOULOUSE le 13.3.2013
Tél. 05.61.21.17.90

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
31 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Etude ouverte 8 h 30 à 12 h et 14 h à 18 h 15 sauf samedi

Aff. : LABORIE/PREFECTURE

Monsieur,

Vos : - fax du 27.2.2013
- mail du 12.3.2013.

Ci-joint ORIGINAL de :

sommation interpellative du 13.3.2013.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Membre d'une association agréée. Règlement des honoraires par chèque accepté.

SIRET : 321 176 943 000 17 - APE : 6910Z - TVA Intracommunautaire : FR 62321176943 - CIL n° 1881

Loi Informatique et Libertés 6.1.1978-Art.39 : vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent (vous adresser à l'Etude).

Art. L441-6 Code Commerce : règlement au plus tard le 30^{ème} jour de l'exécution de la prestation sous peine d'une indemnité forfaitaire de 40 € (Art. D 441-5 Code Commerce)

SCP FERRAN

Michel D.E.S. Droit Privé

Marie-Line Ingénieur E.N.S.C.T.

HUISSIERS DE JUSTICE

18 rue Tripière
31000 TOULOUSE
(angle 1 rue St Rome)

SOMMATION INTERPELLATIVE

L'an DEUX MIL **TREIZE** et le **TREIZE** **MARS**

A : **PREFECTURE** de la Haute Garonne, service des expulsions locatives,
place Saint Etienne, 31 TOULOUSE

où étant et parlant à : M² VAÏRA Vincent Chef du Pôle Sécurité Intérieure

A la requête de Monsieur **LABORIE** André, de nationalité française, né le 20.5.1956 à TOULOUSE, 2 rue de la Forge, 31 SAINT ORENS et dans les intérêts de la communauté légale de Monsieur et Madame LABORIE.

Elisant domicile en Notre Etude

Nous **S.C.P. FERRAN Michel et Marie-Line, Huissiers de Justice, 18 rue Tripière** (angle 1 rue Saint Rome) 31000 **TOULOUSE**

Avons : 1°) **DIT** et **RAPPELE** :

Que, le 24.9.2012, elle a décidé de prêter main forte pour l'expulsion de Monsieur TEULE 2 rue de la Forge, 31 SAINT ORENS

Que, le 1.10.2012, elle a annulé la décision précitée

2°) fait **SOMMATION** de :

1°) **PRODUIRE** les **titres éventuels de propriété de Monsieur TEULE**, titres qui lui ont permis de prendre la décision du 1.10.2012 précitée

2°) en vertu de **l'Art. 38 Loi 5.3.07** (n° 2007-290) — **mettre en demeure** Monsieur TEULE occupant par voie de fait **de quitter les lieux**

Ce à quoi il Nous a été répondu :

" Je vous accuse réception de votre acte "

Signé : VAÏRA

Un cachet: Cabinet du Préfet

13 MARS 2012

Pôle Sécurité Intérieure

courrier arrivé

A.6 et 7	81.40
A.18	7.27
A.16	
HT	88.67
TVA	17.38
Taxe	9.15
A.20	1.05
	116.25

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE, duquel Nous avons laissé copie comme dessus

